



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....35

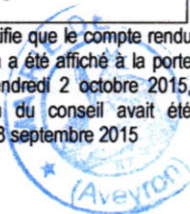
**Objet :**

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur RICHARD**

**Délibération numéro :**  
**2015/183**

**L'assiette en Baskets  
contrat avec l'Agence  
Régionale de la Santé en  
Midi-Pyrénées**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : vendredi 2 octobre 2015,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le vendredi 18 septembre 2015  
Le Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'article L 1431-2 du Code de la santé publique qui dispose que les Agences Régionales de la Santé (ARS) sont chargées de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique et qu'à ce titre « elles définissent et financent des actions visant à promouvoir la santé, à éduquer la population à la santé et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte d'autonomie, et elles veillent à leur évaluation »,

Vu la délibération en date du 4 février 2009 portant la Ville de Millau « Ville Active du Programme National Nutrition Santé (PNNS) »,

Vu la délibération en date du 18 novembre 2009 créant le projet « l'assiette en baskets »,

Vu la décision de l'ARS Midi-Pyrénées de financement au titre du Fond d'Intervention Régional pour l'année 2015 adressé par courriel le 30 juillet 2015,

Considérant que l'action « l'assiette en baskets » initiée et conçue par la Ville de Millau est conforme à ses missions et s'inscrit dans le cadre des priorités régionales de santé publique définies par l'ARS Midi-Pyrénées,

Considérant que le Comité de Pilotage du projet « l'assiette en baskets » a évalué en juin 2015 les résultats des actions engagées en 2014/2015 dans le cadre du PNNS,

Considérant que selon les recommandations de l'Agence Régionale de Santé le projet de « L'ASSIETTE EN BASKETS » 2015-2016 vise à sensibiliser le plus grand nombre de personnes quelque soit l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de sensibilisation à la promotion de la santé.

Considérant que l'ARS Midi-Pyrénées accepte de contribuer au projet pour un montant de 33 300€. La ventilation du budget est décidée par l'ARS.

Il convient à ce titre de conventionner avec l'ARS ;

Il est donc demandé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports/santé du 24 août 2015 :

1. D'APPROUVER les termes du contrat ci-joint avec l'Agence Régionale de la Santé Midi-Pyrénées afin de mettre en œuvre le projet « L'assiette en baskets » pour l'année 2015-2016,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat annuel 2015 mettant en œuvre « L'assiette en baskets »,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir la subvention de 33 300 €,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les recettes seront inscrites au budget 2015 TS 162 – Fonction 512 – Nature 7478

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Accusé de réception**

Reçu le - 5 OCT. 2015



Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**